



Nations Unies

**Comité scientifique
des Nations Unies
pour l'étude des effets
des rayonnements ionisants**

**Rapport sur les travaux
de la cinquante-troisième session
(26-30 septembre 2005)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixantième session
Supplément n° 46 (A/60/46)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixantième session
Supplément n° 46 (A/60/46)

Comité Scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

**Rapport sur les travaux
de la cinquante-troisième session
(26-30 septembre 2005)**



Nations Unies • New York, 2005

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[5 octobre 2005]

1. Depuis sa création par la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1955, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a pour mandat de réaliser des études générales sur les sources de ces rayonnements et leurs effets sur la santé des êtres humains et sur l'environnement. L'exposition aux rayonnements provient de sources telles que la production nucléaire d'électricité; les essais nucléaires passés; le fond de rayonnement naturel; les accidents comme celui de Tchernobyl en 1986; les activités qui impliquent une exposition accrue aux rayonnements d'origine humaine ou naturelle; les diagnostics médicaux et les traitements thérapeutiques. Le Comité étudie de manière approfondie et estime l'exposition à ces sources au niveau mondial et régional. Il évalue à partir d'études sur la santé des survivants des bombes atomiques au Japon et d'autres groupes exposés, les éléments permettant de déduire les effets des rayonnements sur la santé. Il suit également les progrès dans la compréhension scientifique des mécanismes par lesquels les rayonnements peuvent induire des effets sur la santé. Ces études servent de base scientifique à la Commission internationale de protection radiologique pour formuler ses recommandations sur la protection contre les rayonnements et aux organismes compétents du système des Nations Unies pour formuler les Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements.

2. Le Comité¹ a tenu sa cinquante-troisième session² à Vienne du 26 au 30 septembre 2005. Son bureau était constitué comme suit: Yasuhito Sasaki (Japon) – Président, Peter Burns (Australie) – Vice-Président et Norman Gentner (Canada) – Rapporteur. À cette session, le Comité a poursuivi l'élaboration de nouveaux documents sur les sources et les effets des rayonnements ionisants, qu'il avait examinés la dernière fois à sa cinquante-deuxième session (26-30 avril 2004), puis a présenté l'état d'avancement de ses travaux à l'Assemblée générale dans son rapport sur cette session³.

3. Le Comité a noté que, dans sa résolution 59/114 du 10 décembre 2004, l'Assemblée générale avait réaffirmé sa décision tendant à ce que le Comité conserve les fonctions et le rôle indépendant qui sont actuellement les siens; approuvé les intentions et les projets du Comité quant à la poursuite de ses activités scientifiques d'examen et d'évaluation au nom de l'Assemblée; souligné que le Comité doit tenir des sessions ordinaires annuelles; et prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de continuer à apporter son appui au Comité afin de lui permettre de poursuivre efficacement ses travaux et d'assurer la diffusion de ses conclusions auprès de l'Assemblée générale, de la communauté scientifique et du public; et prié instamment le PNUE d'examiner et de renforcer le niveau de financement actuel du Comité.

4. La nécessité de redonner au Comité un budget de fonctionnement suffisant lui permettant de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale, évoqué dernièrement dans les résolutions 58/88 du 9 décembre 2003 et 59/114, reste un sujet de préoccupation. Des ressources accrues ont été fournies pour recruter des consultants, tâche essentielle, mais le niveau de financement n'a été que partiellement rétabli. Le Comité a fait part de sa déception devant le refus de créer

un nouveau poste d'administrateur, nécessaire pour remédier aux faiblesses qui ont dernièrement nuit à une exécution efficace du programme de travail approuvé. Une réduction d'efficacité est, à l'heure actuelle, préoccupante en raison de l'intérêt probable du public pour le vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl et de la prochaine révision des Normes fondamentales. Le Comité espérait obtenir un financement plus important pour l'exercice biennal 2008-2009, conformément à la résolution 59/114, et croyait savoir que le PNUE fournirait des ressources additionnelles en 2006-2007 pour que les plans approuvés par l'Assemblée puissent être appliqués efficacement⁴.

5. À sa cinquante-troisième session, le Comité a eu des discussions techniques détaillées à l'issue desquelles il a formulé des orientations précises quant au contenu et à la forme de ses futures annexes scientifiques. Il a été prévu de présenter un rapport avec de telles annexes à l'Assemblée générale en 2006, avec l'ajout éventuel d'annexes supplémentaires en 2007. Les délibérations ont surtout porté sur des avants-projets concernant des sujets comme: l'analyse de l'exposition des travailleurs et du public à différentes sources de rayonnement; la réévaluation des risques du radon dans les maisons et sur les lieux de travail; l'examen du risque et des effets des rayonnements sur des biotes non humains; examen des éléments nouveaux concernant les mécanismes par lesquels les rayonnements ionisants peuvent avoir des effets sur la santé; l'évaluation de nouvelles études épidémiologiques des rayonnements et du cancer; l'étude des éléments d'affections autres que le cancer qui pourraient être liées à la radioexposition; l'analyse de l'importante variabilité mondiale de la radioexposition médicale; et l'examen des effets sanitaires des rayonnements imputables à l'accident de Tchernobyl.

6. Le Comité a participé au Forum de Tchernobyl dont la mission importante a couvert beaucoup d'aspects de cet accident, y compris l'examen des effets des rayonnements sur la santé. Il a relevé que de récentes conclusions de ce Forum avaient confirmé les résultats scientifiques⁵ sur les conséquences sanitaires des rayonnements provenant de l'accident de Tchernobyl présentées par le Comité à l'Assemblée générale en 2000⁶. Il continuera à fournir les éléments scientifiques pour une meilleure compréhension des effets sur la santé de ces rayonnements.

7. Le Comité a noté que le Secrétariat avait été contacté par plusieurs États désireux de participer à ses travaux, ce qui est une nouvelle preuve directe de la valeur qu'ils attribuent à ses activités. Il a demandé à l'ensemble des États Membres, aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et aux autres organismes scientifiques internationaux et nationaux de mettre à sa disposition des informations utiles pour ses études, dont la qualité et l'exhaustivité en dépendent.

8. Il a été noté que le 14 mars 2006 marquerait le cinquantième anniversaire de la première session du Comité. Ce dernier comptait le célébrer, faire mieux connaître ses activités en dehors de la communauté scientifique traditionnelle et diffuser de la documentation sur ses réalisations.

9. Le Comité a décidé de tenir sa cinquante-quatrième session à Vienne du 29 mai au 2 juin 2006. Pour le diriger, un nouveau bureau a été élu pour ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions: Peter Burns (Australie) – Président, Norman Gentner (Canada) – Vice-Président, et Wolfgang Weiss (Allemagne) – Rapporteur.

Notes

- ¹ Le Comité est composé de scientifiques des 21 États suivants: Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Pérou, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan et Suède. Bien que son travail soit effectué essentiellement par des scientifiques de ses 21 États membres, ces derniers agissent pour le compte de l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté scientifique internationale. Le secrétariat du Comité, situé à Vienne, organise et assure les services d'appui des sessions annuelles et s'occupe de la préparation des études demandées par le Comité pour ses examens scientifiques.
- ² À la cinquante-troisième session ont également participé des observateurs de l'Union européenne, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de la Commission internationale de protection radiologique, de la Commission internationale des Unités et des Mesures de Radiation et de l'Organisation mondiale de la santé.
- ³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 46 (A/59/46).*
- ⁴ *Ibid., soixantième session, Supplément n° 7 (A/60/7 et Corr.1), par. IV.46.*
- ⁵ Les conclusions du Forum sur les conséquences sanitaires des radiations correspondent également à celles de deux initiatives internationales précédentes auxquelles le Comité a participé, à savoir la Conférence internationale "One decade after Chernobyl" tenue à Vienne du 8 au 12 avril 1996 et le "International Chernobyl Project".
- ⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 46 (A/55/46).*